

1 Objet : Projet de reprise des collectes des TLC ce jeudi 24 juillet

Le gouvernement a entendu notre appel et a diffusé ce vendredi 18 juillet 2025 une proposition d'arrêté ministériel ramenant la rétribution minimum devant être faite par l'éco-organisme Refashion aux opérateurs de tri à 223€ minimum pour l'année 2025 (contre 156 € actuellement, 228€/t pour 2026).

Même si nous sommes encore loin des 304€/tonne nécessaires pour couvrir le coût réel du service rendu aux metteurs en marché, cette réponse du gouvernement est déjà une belle avancée ! La Commission inter-filières doit maintenant se prononcer sur cet arrêté, au même titre que Refashion.

Sur ce sujet, nous maintenons nos positions : pour assurer la survie des opérateurs à très court terme, et permettre une écriture concertée du cahier des charges 2026, Refashion doit accepter l'arrêté ministériel en l'état.

Cependant conscient des désagréments que la suspension des collectes inflige aux citoyens et aux collectivités, nous prévoyons une reprise ce jeudi 24 juillet.

Nous vous invitons à garder en tête qu'un refus de l'arrêté ministériel par Refashion et une absence de versement avant fin août condamnerait Le Relais à une cessation de paiement au 5 septembre et questionnerait à nouveau les collectes.

Nous vous remercions pour les soutiens exprimés jusqu'à maintenant, et ceux à venir.

Le Relais France